

« L'AUTRE CÔTÉ DE L'ESPOIR »

Guinéen, orphelin très jeune, Ibrahima, 18 ans, s'enfuit de son pays. Mali, Niger, Libye, Italie, il arrive à Marseille. Il ne connaît personne et emprunte un bus qui affiche la direction d'un lycée. Il sonne au portail et est pris en charge par l'ensemble du personnel. Il entame une nouvelle scolarité. Il veut poursuivre ses études et vivre en France. Le 3 octobre 2016, il dépose une demande d'asile. Arrêté en février 2017, il est menacé d'expulsion en Italie mais refuse d'embarquer. La mobilisation s'organise et le 17 mars, il est remis en liberté au motif d'irrégularité dans la procédure. Le 22 mars, il regagne son lycée. Maintenant, il est en attente de la décision du Tribunal d'Instance. Cela se passe en France en 2017, dans un contexte électoral dont l'issue revêt des enjeux lourds pour le quotidien de toutes et tous, le choix de société et notre avenir commun. Même si certains candidats essaient de faire entendre une autre voix, cette campagne est engluée dans les affaires, avec comme musique d'ambiance les discours de l'extrême droite et du capitalisme radical. Pourtant, dans un paysage bien mis à mal par les politiques successives, Fonction publique, services publics, retraites, protection sociale, justice, emploi ont besoin de projets de société progressistes. Mais salarié-e-s, chômeurs, jeunes, retraité-e-s, SDF, migrant-e-s, sont peu visibles de même que leurs rêves d'égalité et d'émancipation. Dans cette période, la responsabilité du syndicalisme de transformation sociale est énorme. ■

MARYLÈNE CAHOUE

DOSSIER

Maintien à domicile : un choix sous conditions

ACTUALITÉ

L'heure n'est pas
à la résignation

VIE SYNDICALE

Actions au printemps

LOISIRS/CULTURE

Le Chemin des Dames
et la *Chanson de Craonne*

PORTRAIT

Aimé Césaire,
poète et engagé

SOMMAIRE

ACTUALITÉ

IMPOSER LE DÉBAT

L'heure n'est pas à la résignation p. 2

CALAIS

Passer d'hospitalité p. 3

FAIRE RESPECTER LE DROIT SYNDICAL

À Evry, mobilisation générale p. 4

RÉFÉRENCIEMENT À L'EN

Les retraité-e-s, principales victimes p. 4

INTERVIEW

SYNDICALISME, COMBATS D'AVENIR

Entretien avec Xavier Marand p. 5

SANTÉ-SOCIÉTÉ

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Enfin le débat est ouvert p. 6

UN SYSTÈME À DEUX ÉTAGES

Un étage de trop ? p. 7

AMÉLIORER LES

REMBOURSEMENTS SÉCU ?

Un choix politique fondé sur les inégalités p. 7

VIE SYNDICALE

LE REVENU UNIVERSEL : UN POINT DE VUE

Salaires universel ou travail facteur d'intégration sociale ? p. 8

INSTANCE CONSULTATIVE

DÉPARTEMENTALE

La mise en place chaotique des CDCA en Bretagne p. 8

LA SANTÉ N'EST PAS UNE MARCHANDISE

Attention aux groupements hospitaliers de territoires p. 9

LUTTER CONTRE LA FRAUDE FISCALE

PARTOUT DANS LE MONDE

Une « COP fiscale » p. 9

DES TEMPS FORTS,

DES CHANTIERS SUR LA DURÉE

Actions au printemps p. 10

PERSONNELS, ASSOCIATIONS,

USAGERS DE L'AIDE À DOMICILE

Colloque du 9 mars sur l'aide à domicile p. 10

ACADÉMIE DE TOULOUSE

Les responsables de SI de retraités se sont réunis le 3 février dernier p. 11

VIVE LA SOCIALE !

Le succès du film, même dans une ville moyenne, est porteur d'espoir p. 11

DOSSIER

RESTER CHEZ SOI, ÉTAT

DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Maintien à domicile : un choix sous conditions p. 12

INFOS PRATIQUES

DÉPANNAGES À DOMICILE

ÉQUIPER SON DOMICILE

p. 18

LOISIRS-CULTURE

TOUT ÇA N'EMPÊCHE PAS, NICOLAS,

OU L'A COMMUNE N'EST PAS MORTÉ !

Vive la Commune ! p. 19

MÉMOIRE SANGLANTE

L'offensive du Chemin des Dames en avril 1917 p. 20

UN CHANT D'INDIGNATION

La Chanson de Craonne p. 21

NOUVEAU FESTIVAL

AUTOUR DU LAC DU BOURGET p. 22

LA BRÈCHE : NOUVEAUX TERRITOIRES

de la musique de chambre p. 22

RENCONTRE AU FESTIVAL LA BRÈCHE

Hanns Eisler et Bertolt Brecht p. 22

CHEZ NOS VOISINS

Les retraités belges p. 23

PORTRAIT

AIMÉ CÉSaire

Poète et engagé p. 24

IMPOSER LE DÉBAT

L'heure n'est pas à la résignation

Les temps sont difficiles, les institutions en pleine crise. Il y a nécessité de se saisir des questions, de ne pas se laisser imposer des choix et de construire un rapport de force puissant.



© DR

Le 7 mars, c'était pour la santé.

La campagne électorale se déroule dans une ambiance bien affligeante.

Entre scandales quasi quotidiens, alliances diverses, lutte des egos, l'incertitude du résultat est évidente et le débat sur les choix de société des différents candidats tarde à venir. Les postures que prennent certains candidats sont de véritables impostures, et la peur du pire inspire à nombre d'électeurs des choix contraires à leurs convictions. Pendant que la vie réelle se déroule, avec poursuite des licenciements, difficultés du quotidien, la droite et l'extrême droite multiplient les provocations contre la justice et l'État de droit, et bafouent le principe fondamental de séparation des pouvoirs en se croyant au-dessus des lois. Erdogan en Turquie, Trump aux États-Unis... ne sont pas loin. La démocratie va mal et ce n'est pas nouveau : l'utilisation du 49-3 au printemps dernier, le maintien de l'état d'urgence et ses dérives, le divorce entre les gouvernements et les citoyens ont révélé un système en crise qui se délite chaque jour davantage créant une situation dangereuse dans ce contexte électoral.

Les luttes actuelles : un signe d'espoir

En toile de fond, un malaise social perdure avec heureusement des exemples forts de résistance. En témoignent les manifestations contre les violences policières qui ont révolté grand nombre de citoyens,

les mobilisations pour accueillir les migrant-e-s et protester contre les citoyens poursuivis pour avoir montré leur solidarité. En témoignent aussi les défilés des personnels de la santé et de l'action sociale, des territoriaux, les grèves des salariés soumis à des plans de licenciement ou à des politiques d'austérité, les initiatives combattives du 8 mars. Autant de signes qui montrent qu'une grande partie de la société française n'est pas prête à accepter la régression sociale programmée par des candidats à la présidentielle.

Malgré leur difficulté à émerger, des thèmes dont les citoyens s'emparent affleurent dans la campagne électorale : celui de la protection sociale, par exemple. La réaction de l'opinion au projet du candidat Fillon montre la force de l'attachement de la société française à la Sécu et aux valeurs qui l'ont fondée. Diverses propositions sont entrées en discussion preuve s'il en est de l'attente très forte de débat collectif, de participation à une « refondation démocratique », à la construction d'un projet émancipateur qui contrebalance heureusement la tendance au rejet du politique. Car en ce domaine, le danger est réel d'un dégoût dont Marine Le Pen profiterait. Pourtant, les enjeux sont lourds : qu'il s'agisse de la Fonction publique et des services publics, de la santé, de la lutte pour l'égalité, la justice, la solidarité, les droits.

Les retraité·e·s revendiquent

Les retraité·e·s n'ont pas attendu les élections pour se battre et ils montrent qu'ils veulent être visibles dans la campagne par leurs actions, à Paris et localement, pour la défense et l'amélioration des retraites et de leurs conditions de vie, le 30 mars. Ils ne légueront pas à leurs enfants, petits-enfants, des « dettes », comme le disent le MEDEF, le gouvernement et ses experts, ils veulent leur léguer un système, celui des retraites par répartition, qui doit permettre de faire vivre les solidarités entre générations. Ils n'en oublient pas non plus leur combat pour un autre projet de société et leur refus de la xénophobie et du racisme. Rappelons-le, les plus de 60 ans sont la catégorie d'âge à voter le moins Front National.

La situation créée par l'« affaire » Fillon, la désespérance des électeurs de gauche due à un quinquennat qui a renoncé à mener une politique de progrès social, l'émergence d'un candidat comme Macron qui cherche à faire oublier sa participation à un quinquennat discrédité, provoquent le désarroi. Et Marine Le Pen cherche à en profiter, instrumentalisant les peurs, la colère engendrée par des années de politiques néolibérales.

Les retraité·e·s avec les actifs sauront faire entendre leur voix aussi sur ce terrain. Plus que jamais, l'époque exige un rassemblement des forces syndicales et sociales pour un autre choix de société, fondé sur des principes de justice, d'égalité et de solidarité. ■

MARYLÈNE CAHOUE



© DR

> CALAIS ET POLITIQUES MIGRATOIRES

Passeur d'hospitalité⁽¹⁾

Arrivé à Calais en 2010 dans le cadre d'un chantier solidaire, Philippe Wannesson témoigne depuis sans relâche des problèmes quotidiens des migrants, qu'il préfère appeler exilés. Le camp a été détruit, mais la politique à l'égard des exilés n'a pas changé...

Après le démantèlement du camp : quelle est la situation à Calais ?

Les choses se sont en fait mises en place pendant la destruction du bidonville : une partie des forces de police a été mobilisée pour empêcher l'arrivée et l'installation d'exilé·e·s dans le Calaisis. Depuis, les contrôles au faciès dans les gares, les parcs et les rues se sont systématisés, et une traque de tout début de campement est organisée. Pourtant des exilé·e·s reviennent des centres où ils et elles ont été envoyé·e·s lors de la destruction du bidonville, ou des endroits qui leur ont servi de refuge à ce moment, comme Paris, et de nouvelles personnes arrivent, principalement d'Italie après avoir traversé la Méditerranée centrale, mais aussi d'Allemagne.

Quelle est l'attitude actuelle de l'État localement ?

Quel est le rapport de force avec les soutiens, les militant·e·s ?

Une partie des associations a participé à l'opération d'expulsion des habitant·e·s du bidonville vers des centres dispersés en France, et a préalablement empêché une partie des recours juridiques qui pouvaient créer un rapport de force. Il n'y a donc pas d'unité associative face aux politiques menées, et les protestations restent dans la situation actuelle *a minima*. La municipalité et l'État peuvent ainsi concentrer leur pression sur le Secours catholique, son accueil de jour et les douches qu'il a mises en place, dans un contexte où toute manifestation de soutien aux exilé·e·s est interdite au nom de l'état

d'urgence, et où une trentaine de personnes ont été soit poursuivies en justice, soit placées en rétention et expulsées quand il s'agissait de citoyen·ne·s d'autres pays de l'Union européenne, depuis début 2016. Par contre, il n'y a jamais eu autant de personnes hébergeant des exilé·e·s à Calais, et cette solidarité diffuse dans la population malgré la montée de l'extrême droite est sans doute la force la plus encourageante.

Comment voyez-vous l'évolution de la situation ?

Quelles mobilisations, solidarités construire ?

Il n'est pas possible de construire un rapport de force, du fait des politiques à la fois nationales, bilatérales (franco-britanniques) et européennes, uniquement avec des mobilisations locales. Il y a besoin d'un soutien plus large à la fois en France et au Royaume-Uni (sachant qu'on rencontre la même situation sur le littoral belge et la même politique bilatérale de contrôle de la frontière), ainsi que d'une capacité de mobilisation par rapport à ces politiques et pas simplement par rapport à leurs effets humanitaires. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR LA RÉDACTION

(1) Passeurs : font circuler la parole, et relient les êtres et les rives. Hospitalités : les mille formes de l'accueil et de la rencontre entre les êtres. Blog de P. Wannesson : <https://passeursdhospitalites.wordpress.com>.

BILLET D'HUMEUR : LE NOUVEAU TARTUFFE

Un certain monsieur Fillon, affichant sa foi chrétienne et sa prétention à incarner le politique probe et intègre, s'indigne des soupçons qui pèseraient sur son épouse pour mieux masquer que c'est lui

que l'on soupçonne. Car cet homme « déterminé » et « courageux » qui nous prêche l'effort se cache derrière sa femme pour tenter de masquer les manœuvres que lui a inspiré son amour

de l'argent. Il prétend la défendre contre une odieuse calomnie. Mais qui, sinon lui, a placé son épouse dans cette piteuse situation ?

PIERRE TOUSSENEL

FAIRE RESPECTER LE DROIT SYNDICAL

À Évry, mobilisation générale

Le 18 mars dernier, la Maison des syndicats d'Évry dans l'Essonne célébrait en musique ses plus de 30 ans (construite en 1984)⁽¹⁾. Il s'agissait aussi d'affirmer la volonté partagée de refuser sa fermeture, exigée pour le 30 juin.

Le président du nouveau conseil départemental, à la manœuvre, a informé les organisations syndicales par courrier en décembre qu'elles devaient quitter les lieux le 30 juin, sans débat. Il invoque 6 millions d'euros de travaux à engager (sans le détail ni les subventions possibles) et « *la mise en œuvre d'une stratégie immobilière optimisée du Département* » (sic). D'autres locaux sont proposés, plus loin des transports, avec 200 m² de moins, sans grandes salles de réunions, etc.

Inacceptable, ont répondu les syndicats et les milliers de citoyens qui ont signé la pétition intersyndicale. Des centaines d'entre eux ont répondu à l'appel commun lancé par CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU et UNSA. Élus et représentants syndicaux nationaux étaient présents. Philippe Martinez, pour la CGT, rappelait la multiplication des attaques contre ces lieux de solidarité, de fraternité et de luttes en France : Cannes, La Rochelle,

Tous ensemble...



La Bourse du Travail, un lieu symbolique, un espace à défendre.



Nîmes, etc., et la nécessité de résister. Bernadette Groison, au nom de la FSU, soulignait que le dialogue social impose de donner les moyens d'exercer le droit syndical.

Les Bourses du travail sont le bien commun de tous les salariés, agents, retraités pour la défense de leurs droits.

Les reprendre signifie les priver des moyens de s'organiser. Dans le 91 comme partout, les retraité·e·s du SNES-FSU sont partie prenante des actions pour leur maintien. ■

MIREILLE BRETON

1. Plus d'infos sur <http://fsu91.fsu.fr>

Vidéo : www.youtube.com/watch?v=KAcHd715xzs&feature=youtu.be

RÉFÉRENCIEMENT À L'ÉDUCATION NATIONALE

Les retraité·e·s, principales victimes

Le référencement, c'est la désignation par un ministère de la complémentaire santé à qui il versera une participation financière modique (sans rapport avec la moyenne des contributions des employeurs privés – 60 % de la cotisation) : 3,50 euros par agent et par an à l'Éducation nationale !

Le ministère lance un appel d'offres à toutes les complémentaires

(mutuelles, assurances privées...) qui peuvent candidater sur la base d'un cahier des charges élaboré au niveau de chaque ministère. En 2009, la première vague de référencement a été favorable aux mutuelles historiques, la MGEN à l'Éducation nationale.

Le référencement arrivant à échéance en juillet 2017, des négociations ont eu lieu avec les organisations syndicales pour aboutir à un nouveau cahier des charges. La pression des assurances

privées s'est fait fortement sentir. Elles ont obtenu ce qu'elles voulaient : le découplage entre la couverture santé obligatoire et la prévoyance rendue facultative. Dans un communiqué commun (20 février 2017), la FER-CGT, l'UNSA-Éducation, le SGEN-CFDT et la FSU ont protesté contre cet arbitrage qui exclut de l'offre obligatoire l'aide à domicile, les sorties d'hospitalisation, la psychiatrie, la dépendance... Les personnes qui voudront bénéficier de ces prestations pourront le faire mais à un coût beaucoup plus élevé car le risque sera mutualisé sur une base plus étroite, les personnels se sentant éloignés de ces risques n'adhérant pas à cette protection facultative. En 2009, le ministère avait choisi un seul « opérateur », si demain il en désignait trois, comme au ministère de l'Agriculture, ce serait un *casus belli* pour la MGEN et une consécration de la « concurrence libre et non faussée ». ■

DANIEL RALLET



... exclue de l'offre obligatoire.

LE SYNDICALISME, DES COMBATS D'AVENIR

Entretien avec Xavier Marand

Pas toujours simple de faire passer le message syndical, d'embrasser le contexte politique global sans négliger les questions pointues, penser revalo pour les actifs et pour les retraités actuels... Pas simple non plus d'être sur le terrain, à la rencontre des syndiqués (même si les stages PPCR rencontrent un grand succès !), quand le ministère veut boucler les dossiers avant les élections...

En cette fin de quinquennat, comment apprécies-tu l'état du second degré ?

Les collègues sont désarmés, pris au piège d'injonctions contradictoires sur leur métier. C'est criant en collège où le ministère a tenté de contraindre les enseignants à changer leurs pratiques pédagogiques, leurs modalités d'évaluation des élèves, souvent par le biais de logiciels imposés par les chefs d'établissement, ou encore en imposant de nouvelles épreuves au DNB. En lycée, les conséquences de la réforme Chatel font ressentir ses effets négatifs ; les professeurs sont en plein désarroi face à leurs élèves et à leurs difficultés pour atteindre les objectifs. Pour autant, le gouvernement a aussi eu un objectif de revalorisation du métier, d'amélioration des carrières, de création de postes... Mais pris entre deux courants divergents – contraindre, revaloriser – et par les difficultés de leur métier, les collègues ne s'y retrouvent plus.



Xavier Marand

Secrétaire général adjoint

Justement que peux-tu dire de l'état des forces syndicales actuellement ?

Le mouvement syndical est une force de résistance et d'action. Notre syndicalisme est force de proposition et pas seulement de défense. Mais il est en partie décrié, les personnels s'interrogent sur son utilité, son efficacité. Les luttes de ces derniers temps, celles pour l'ensemble des salariés ou celles pour la Fonction publique, ont montré que des orientations de fond n'existent plus pour la défense d'acquis. Face à un front uni (CGT, Sud, Solidaires, FSU...), des confédérations (CFDT, UNSA...), non sans tensions internes, ont créé des clivages marqués, profonds. Des initiatives pour réunir le mouvement syndical se heurtent au chacun pour soi. Le projet de livre blanc de la CGT sur la Fonction publique témoignait d'une volonté d'unification mais certaines organisations ont encore cherché la division. Faire un front commun n'est pas gagné !

Les attaques se multiplient contre les fonctionnaires, les services publics, les retraites, la Sécu... Comment défendre – et améliorer – les acquis ?

Défendre le service public, c'est défendre une certaine conception de la société. Nous sommes face à des candidats qui veulent casser ce qui crée les solidarités entre les citoyens, entre les générations. Il faut rappeler l'utilité des services publics chaque jour, du système de santé à la police en passant par l'école, entre autres. La difficulté que l'on a vient du fait que l'action des services publics est, pour une part, invisible, tellement ils vont de soi... jusqu'à ce qu'ils soient supprimés. C'est vrai aussi de la territoriale, services dans les établissements scolaires, services sociaux, aides aux personnes et bien d'autres...

Ce sont des services qui permettent de faire corps, de faire société. Toute atteinte a pour conséquence d'aggraver les inégalités. La FSU doit faire cette démonstration.

Si tu formulais un vœu, un espoir, un rêve, que dirais-tu ?

J'aspire à une force politique qui veuille faire société, la réunifier, une force collective qui ait un projet en ce sens. Je la vois attachée à l'écoute des forces syndicales, porteuses des aspirations des salariés, des fonctionnaires. On sent trop poindre des volontés de communautarisme, de repli sur soi. Beaucoup surfent sur l'individualisme, les divisions alors que l'objectif doit être de rassembler. Je milite pour une école qui a plus les moyens d'agir sur les inégalités, pour une police de proximité, pour un système de santé qui exclut moins, pour des services publics sur tout le territoire, proches des citoyens... Des alternatives sont possibles. En cette période électorale, il est important de faire entendre notre message. ■



COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Enfin le débat est ouvert

Depuis 30 ans, des politiques fondées sur le dogme du blocage des « prélèvements obligatoires » ont conduit au désengagement de la Sécurité sociale et à l'extension du champ des complémentaires santé. Si, aujourd'hui, la Sécurité sociale rembourse assez bien les affections de longue durée (ALD) et les dépenses hospitalières, elle ne couvre plus que moins de 50 % des soins courants. Cette évolution qui traduit le choix politique d'un système d'accès aux soins de plus en plus inégalitaire s'est faite sans aucun débat démocratique.

En proposant d'aller jusqu'au bout de ce processus, le candidat Fillon a inquiété l'opinion, et a ouvert le débat malgré lui. L'émotion provoquée par cette annonce montre la force de l'attachement de la société française à la Sécurité sociale et aux valeurs qui l'ont fondée. Ce sont les inégalités d'accès aux soins qui sont le plus mal ressenties. Le succès du film *La Sociale* atteste de cet attachement aux valeurs de solidarité, en même temps que le film rappelle utilement le rôle décisif du syndicalisme dans la création de la Sécurité sociale.

Le lobby des assurances privées est en train de rafler la mise

Depuis le début des années 1990, quand les mutuelles sont entrées dans le champ de la directive européenne sur les assurances, le lobby des assurances privées est à l'offensive sur le marché des complémentaires santé désormais régi par le droit de la concurrence... Sa « part de marché » est passée de 19 à 28 % entre 2001 et 2014, au détriment des mutuelles et des institutions de prévoyance (accords collectifs pour les salariés du privé).

Disposant d'une puissance financière leur permettant de faire du dumping (notamment pour les jeunes), ayant une gamme diversifiée de produits d'assurance (la santé étant souvent un produit d'appel pour placer une assurance habitation ou automobile), les assureurs privés ont surtout un atout majeur : leur influence sur le pouvoir politique. La loi issue de l'ANI (2013), et la décision du Conseil constitutionnel qui a suivi, ont étendu le marché des complémentaires santé des salariés du privé en le rendant obligatoire et l'ont ouvert à la concurrence, menaçant les positions des institutions de prévoyance (gérées par les partenaires sociaux), dominantes dans ce secteur.

Dans le secteur de la Fonction publique, les assureurs sont en train d'enfoncer les lignes de défense des mutuelles, comme le montre l'exemple du référencement (voir page 4).



L'accès à la santé, première préoccupation des Français.

Force est de constater que pour survivre les mutuelles abandonnent leurs valeurs pour adopter les pratiques de leurs désormais concurrents.

Débattre de l'action

De nombreux syndiqués retraités nous font part de leur protestation, voire de leur colère, notamment contre les nouvelles pratiques de la MGEN : tarification à l'âge, offre diversifiée selon le niveau de cotisation. Ils ont été choqués de voir le service marketing de leur mutuelle santé leur proposer de changer de fournisseur de gaz et d'électricité.

Le SNES et la FSU ont un mandat d'aller vers une Sécurité sociale à 100 % qu'il faut actualiser. Des tribunes sortent dans la presse, des pétitions circulent.

Certains proposent l'intégration de la couverture assurée par les complémentaires dans la Sécurité sociale, d'autres suggèrent que l'on garde des complémentaires mais que l'on puisse choisir la Sécurité sociale comme complémentaire (solution qui prévaut en Alsace-Moselle), d'autres acceptent les complémentaires si leur rôle d'assureur est réduit et qu'elles sont sorties du droit de la concurrence.

Une autre proposition part du constat que dans la plupart des pays européens les restes à charge sont plafonnés, ce qui n'est pas le cas en France. Au-delà d'une certaine somme payée par le patient sous la forme de tickets modérateurs, la couverture par la Sécurité sociale serait à 100 %. Le débat est ouvert. ■

DANIEL RALLET

UN SYSTÈME À DEUX ÉTAGES

Un étage de trop ?

Avec l'Assurance maladie obligatoire (AMO), la Sécurité sociale ne couvre que moins de la moitié des soins courants, et le choix d'une complémentaire, en principe facultative, s'avère indispensable, notamment pour les dépassements d'honoraires et les soins particulièrement mal remboursés par la Sécurité sociale (dentaire, optique, prothèses auditives). Aujourd'hui 96 % de la population est couverte par une complémentaire santé.

La CMU-C est une complémentaire gratuite,

financée par l'impôt, destinée aux plus démunis sous plafond de ressources (721 euros mensuels pour une personne seule). L'assuré peut choisir sa complémentaire, mais 86 % ont fait le choix de la Sécurité sociale. Le taux de non-recours est de 24 %. Les personnes dont les ressources dépassent de 35 % au maximum le plafond de la CMU-C bénéficient d'une aide publique au paiement d'une complémentaire santé (mais le taux de non-recours est de 70 %).

La loi issue de l'Accord national interprofessionnel (2013) étend le marché des complémentaires en rendant obligatoire les contrats collectifs conclus dans une entreprise ou une branche, avec un financement par l'employeur à hauteur d'au moins 50 %.

Elles bénéficient de financements publics importants (5 à 6 milliards d'euros sous forme d'exonérations de cotisations et d'impôts). Sont exclus de cet accord de nombreux précaires,

les chômeurs, les étudiants, les fonctionnaires et les retraités, qui souscrivent à des contrats individuels rendus plus onéreux.

Aujourd'hui, l'assurance maladie est donc organisée en deux étages. Le premier est celui de la Sécurité sociale, fondée sur la solidarité entre malades et non malades : les cotisations (ou la CSG) sont proportionnelles au revenu et les prestations sont fournies selon les besoins.

Le deuxième étage est celui des complémentaires, devenu quasi obligatoire, qui a deux défauts : sa couverture des soins est très inégalitaire et ses coûts de gestion sont quatre fois supérieurs à ceux de la Sécurité sociale. ■



Trop d'inégalités

DANIEL RALLET

AMÉLIORER PAR LES COMPLÉMENTAIRES LES REMBOURSEMENTS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

Un choix politique fondé sur les inégalités

Sur un marché devenu concurrentiel entre les mutuelles, les assurances privées et les institutions de prévoyance, la sélection par les risques est le principe de base.

Pour rester sur le marché et sortir vainqueur de la concurrence, tout opérateur doit attirer les « bons risques » (les moins malades) et exclure les « mauvais risques » (identifiés essentiellement par l'âge et la taille de la famille), ou leur faire payer un tarif plus élevé. Cette pratique implique de segmenter le marché en identifiant des catégories par le rapport prestations reçues/cotisations versées, lequel montre, en sortant de la logique de la solidarité, qui « coûte » plus qu'il ne « rapporte ». Dans le privé, la concurrence conduit les opérateurs à proposer des protections « low cost » à bas prix pour les jeunes, pour les salariés modestes, pour les petites entreprises et à offrir des surcomplé-



mentaires aux salariés plus qualifiés et aux grandes entreprises.

Le salarié qui part en retraite perd le bénéfice du contrat collectif et doit prendre un contrat individuel beaucoup plus coûteux.

Dans la Fonction publique, les mutuelles, quelle que soit la conviction de leurs dirigeants, sont amenées à s'aligner sur ces pratiques. De nombreux adhérents expriment leur mécontentement contre la MGEN, à laquelle ils sont pourtant attachés, du fait de l'alignement de celle-ci sur la pratique de la tarification à l'âge et d'une offre diversifiée selon le niveau de cotisation, perçues comme la prémisse d'autres renoncements. ■

DANIEL RALLET

LE REVENU UNIVERSEL : UN POINT DE VUE

Salaire universel ou travail facteur d'intégration sociale ?

Un candidat à la fonction présidentielle a mis dans le débat une notion à la fois séduisante et ambiguë car insuffisamment précisée, et qui donc peut servir aussi bien à ceux qui ne veulent voir dans le revenu universel qu'une « couverture-socle commune » ou à ceux qui veulent le considérer comme un revenu primaire.

Les premiers s'empressent d'en faire une énième machine de guerre contre l'impôt sur le revenu, la solidarité nationale et les services publics, en la transformant en crédit d'impôt négatif individuel et universel, les seconds, en prônant une expérimentation en direction des plus pauvres ou des jeunes en formation entre 18 et 25 ans, comme un droit au revenu et à l'existence, mais inférieur au seuil de pauvreté, ouvrent la voie à une remise en cause de la rémunération du travail salarié. Le risque est donc que, considérée comme un RSA, elle subisse les attaques de ceux qui n'y voient qu'une forme d'assistanat ou d'incitation à la paresse, ou que, substituée à toute prestation relevant de la loi de finances de la Sécu, elle serve à peser sur la rémunération du travail actif.

Dans tous les cas se posent la question du financement, avec ou sans réforme fiscale majeure, et celle de la source de la création

de « valeur ». Attachés à l'idée que la pension est une rémunération continuée du travail, donc à la charge des employeurs y compris avec une forme de syndication entre ceux-ci, nous combattons l'idée que la retraite résulte d'un mixte de charité consentie et d'épargne forcée. La revendication de sa remise en relation avec l'évolution du salaire est dans cette logique. Sans rapport de force favorable au salariat, tout concept qui peut être récupéré comme alternative au travail – source de création de la valeur – est à manier avec précaution. Personne n'imagine un système viable et répondant aux besoins humains où la richesse ne proviendrait que de la spéculation.

Le travail n'est pas obsolète et des milliers d'emplois manquent partout. ■

JEAN-PAUL BEAUQUIER

OBTENIR DES REPRÉSENTANTS DE LA FSU ET DE LA FGR DANS CETTE INSTANCE CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE

La mise en place chaotique des CDCA⁽¹⁾ en Bretagne

Bonne nouvelle : la FSU et la FGR auront des représentants dans les quatre CDCA bretons. L'installation des CDCA s'est faite dans trois des départements de la Région, le Morbihan l'ayant repoussée après les élections présidentielles, les retraité-e-s se feront entendre.

Outre ce décalage temporel, une autre différence porte sur la composition des deux commissions, dites « formations », celle des « personnes âgées », à laquelle la FSU participe de droit, et celle des « personnes handicapées » réservée aux professionnels prenant en charge le handicap. Dans cette dernière, la FSU pourra être représentée dans le Morbihan et dans le Finistère : notre fédération syndique bien des professionnels confrontés aux différentes formes de handicap (infirmières, personnel d'éducation...). Cet argument n'a pas été retenu dans les Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine mais nous continuons nos interventions pour remédier à cette situation.

La désignation des représentants des CDCA aux Conseils territoriaux de santé (CTS) est un autre enjeu. Démarches très disparates, là aussi, selon les départements, mais la FSU a la possibilité d'y être représentée, occasion à ne pas manquer pour notre organisation tant ces

CTS auront un rôle essentiel dans la politique régionale de santé pilotée par l'ARS. Les départements de droite (Côtes-d'Armor et Morbihan) refusent, en fait, de considérer sérieusement les CDCA, espérant une alternance qui les invaliderait. Le peu de sérieux dans l'installation du CDCA des Côtes-d'Armor en est un exemple. Ainsi, à peine assis sur les bancs de l'assemblée, a été soumis, pour avis, aux membres du CDCA le « schéma d'autonomie » du conseil départemental, le document ayant été distribué en début de séance avant même la mise en place d'un RI. Le tollé a été tel que la vice-présidente du département a dû renoncer à soumettre ce document au vote... Démarrage brouillon. ■

JEAN-LUC LE GUELLEC

(1) Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie mis en place par la loi d'adaptation de la société au vieillissement.



LA SANTÉ N'EST PAS UNE MARCHANDISE

Attention aux groupements hospitaliers de territoires (GHT)

Ils étaient des dizaines de milliers le 7 mars, dans les mobilisations nationales unitaires, pour alerter sur la dégradation de leurs conditions de travail et les conséquences pour les usagers : « *Votre sécurité est au cœur de notre profession* ». Pour l'hôpital public en crise, une nouvelle inquiétude aussi : la mise en place de 135 groupements hospitaliers de territoires (GHT) « mutualisant » les 850 HP (2020-2024)⁽¹⁾. Dans certains départements, l'effet est inquiétant, par exemple en Essonne, mais aussi à Dieppe, à Châteauroux...

Réduction des dépenses, suppression de postes, augmentation du nombre de patients, pour les personnels « *la coupe est pleine* ». Les GHT, une réponse ? Oui, dit Marisol Touraine : « *La création des GHT... vise à garantir à chacun qu'il pourra être pris en charge dans un hôpital de proximité* » (Les Échos, mai 2016). Et dans la réalité ?

Dans le Nord-Essonne, trois hôpitaux publics de proximité (Juvisy, Longjumeau, Orsay) se partagent un bassin de vie de 500 000 personnes. Par manque de moyens, des services, des lits sont fermés chaque année, les locaux se dégradent mais les urgences sont en augmentation car les médecins partent en retraite sans remplaçants et le désert médical s'accroît.

Le GHT annoncé prévoit pour 2024 la construction d'une structure unique à Saclay, financée par la vente des sites actuels aux promoteurs ! Aucune concertation avec la population, ni avec les personnels. La décision a été validée par des conseils restreints en

lien avec l'ARS, malgré le caractère vital de la proximité en matière d'urgences. On parle de la suppression de 206 lits et 1 000 postes dans le transfert.

Une pétition contre ces fermetures, lancée par un comité de défense, a recueilli plus de 15 000 signatures⁽²⁾. Des élus réagissent. Les personnels commencent à se mobiliser. L'ARS accepte enfin de recevoir une délégation.

La FSU soutient l'action. Affaiblir l'hôpital public, c'est réduire l'accès aux soins pour tous et pousser ceux qui le peuvent vers les cliniques privées, en augmentant les coûts pour la Sécurité sociale. ■

MIREILLE BRETON, ALAIN VEYSSET

(1) L'organisation des GHT : *L'US Retraités* de janvier 2017, page 6, www.snes.edu/IMG/pdf/us_retraites_sup_767.pdf

(2) www.change.org/p/non-%C3%A0-la-fermeture-des-h%C3%B4pitaux-%C3%A0-juvisy-longjumeau-et-orsay

LUTTER CONTRE LA FRAUDE FISCALE PARTOUT DANS LE MONDE

Une « COP fiscale »

Jeudi 2 février 2017, l'Assemblée nationale a adopté à une large majorité (vote en contre des groupes LR et UDI) une résolution pour une « COP de la finance mondiale, l'harmonisation et la justice fiscale ».

La résolution était portée par Alain Bocquet, député PCF et Front de Gauche, le CESE ayant approuvé la démarche en décembre 2016. Fait plus rare, le gouvernement, à travers le secrétaire d'État Christian Eckert, a soutenu la résolution en l'amendant afin de rappeler l'action gouvernementale (21 milliards de recouvrements).

L'évasion fiscale est un fléau connu et massif : c'est globalement 1 000 milliards de manque à gagner pour les États dans le monde (de 60 à 80 milliards pour la France). Dans les pays en développement, les plus touchés, l'évitement fiscal représente six fois les sommes nécessaires au traitement de la faim dans le monde et ils sont proportionnellement plus touchés que les pays développés à hauteur de 30 %.

Fraude et recours aux paradis fiscaux (quatre sont membres de l'Union Européenne !) ne sont pas des comportements marginaux

mais sont au cœur du système économique où la finance mondialisée a pris le pouvoir et dicte sa loi.

En intervenant, A. Bocquet rappela que la démarche était aussi européenne et que l'UE ne survivrait pas sans harmonisation fiscale⁽¹⁾.

Au moment où les États-Unis et le Royaume-Uni veulent transformer l'État en immense paradis fiscal, le gouvernement français doit porter l'idée d'une conférence sous l'égide de l'ONU⁽²⁾, qui travaillera par exemple sur la nécessité de la transparence fiscale et le renforcement du statut européen de lanceurs d'alertes. C'est urgent. ■

GEORGES BOUCHART

(1) Voir le travail conduit avec son frère Éric dans l'ouvrage *Sans domicile fixe*.

(2) Voir : www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0903.asp

DES TEMPS FORTS, DES CHANTIERS SUR LA DURÉE

Actions au printemps

En manifestant à Paris et dans toute la France à l'appel de l'intersyndicale des 9, les retraité·e·s ont montré leur volonté de se faire entendre dans la campagne électorale.

Ils ont rappelé leurs revendications sur la nécessaire augmentation de leur pouvoir d'achat grâce à des pensions revalorisées, indexées sur les salaires, à des soins accessibles pour tous et des services publics de proximité de qualité.

Les initiatives unitaires ont été variées et nombreuses localement témoignant d'une force imaginative indéniable : ainsi les retraité·e·s du Morbihan ont-ils manifesté dans les rues de Lorient,



© DR

Pour les retraités, bien visibles dans la rue le 30 mars.

après la baguette et les miettes, sous le signe du squelette de poisson « pour symboliser ce qu'il nous restera si nous laissons faire », disent-ils. Plus classiques mais tout aussi convaincues, les initiatives ont été souvent très bien relayées par les médias locaux. Et nombre d'intersyndicales ont déjà programmé une déclinaison unitaire du colloque au CESER du 13 janvier 2017.

L'« action questionnaire » se poursuit : un enjeu pour rencontrer les retraité·e·s, discuter et ainsi affiner nos revendications. L'unitaire intersyndicale a fait un premier point le 30 mars au matin lors d'une conférence de presse. Bilan qui conforte les revendications autour du pouvoir d'achat, de l'accès aux soins et d'une prise en charge solidaire de la perte d'autonomie. Les questionnaires sont unanimes : les retraité·e·s ne se résignent pas et souhaitent des actions d'autant plus nécessaires dans le contexte d'aujourd'hui. L'initiative se poursuivra jusqu'au 31 mai pour inscrire durablement la présence de retraité·e·s dans la campagne des élections et interpeller ainsi les candidats. ■

MARYLÈNE CAHOUE

PERSONNELS, ASSOCIATIONS, USAGERS DE L'AIDE À DOMICILE :
DES CONVERGENCES ÉVIDENTES

Colloque du 9 mars sur l'aide à domicile

Organisé par le sénateur Watrin, membre du groupe communiste et républicain au Sénat, ce colloque a permis aux acteurs de l'aide à domicile de débattre sur un secteur peu visible et pourtant indispensable.

Pour les usagers, Sylviane Spique (CGT), au nom du groupe des « 9 » a rappelé ce qui s'oppose à faire de l'autonomie un droit pour tous : pouvoir d'achat, prise en charge essentiellement individuelle avec des restes à charge onéreux (10 Mds d'euros dont 8 pour les EHPAD), insuffisance des fonds publics limitant l'accès aux aides. La solidarité nationale passe par la création d'un service public d'aide à l'autonomie et la prise en charge par la Sécurité sociale. Les intervenants ont demandé une plus grande cohérence des politiques nationale et départementale, la reconnaissance professionnelle et salariale des personnels, des moyens, une politique de prévention et une plus juste représentation des retraité·e·s dans les instances. Au nom des associations (5 000 structures, 228 000 salariés) unanimes, Julien Mayet lance un cri d'alarme : structures fermées ou menacées de faillite faute de financements, concurrence du secteur privé, impossibilité financière de rémunérer les

qualifications acquises. Comment rendre alors plus attractifs les métiers de la branche Aide à domicile ? Nathalie Delzongle, pour les personnels et leurs syndicats CFDT, CFTC, FO et CGT, a fait un tableau inquiétant : 45 ans en moyenne, 45 % non qualifié, salaire brut 972 € avec 15 ans d'ancienneté, *turn-over* très important avec un taux record des affections professionnelles, amplitude horaire de 14 heures/jour, non-respect du droit du travail. Chaque année, 77 % quittent un secteur où leur rôle de lien social est essentiel. Les personnels revendiquent une vraie reconnaissance de leur métier avec une formation de qualité.

Les quelque 120 participants ont salué l'importance historique de cette rencontre qui s'est conclue sur la décision de mener une campagne autour d'un tarif horaire unique de 25 €, premier pas pour assurer l'égalité dans les territoires. ■

DOMINIQUE BALDUCCI,
MARTINE BARLIER-BEAULU,
MARYLÈNE CAHOUE



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Les responsables de S1 de Retraités se sont réunis le 3 février dernier

Marylène Cahouet, secrétaire nationale, nous avait fait le plaisir de sa participation, à la satisfaction de la quinzaine de militants présents, représentant sept des huit départements de l'académie.

Après une présentation de la situation générale et des dossiers d'actualité, le débat sur l'action s'est centré sur la préparation du 30 mars dans le prolongement du colloque réussi du 13 janvier à Paris. L'état des lieux concernant les CDCA⁽¹⁾ a confirmé le grand retard pris pour leur mise en place, les conseils départementaux ne semblant pas très pressés.

Un tour de table a mis en évidence la difficulté de faire vivre toutes les structures. Le plus souvent, les capacités militantes obligent à privilégier soit le cadre des SFR-FSU, soit le cadre FGR-FP. À partir de là, a logiquement été évoquée la question de l'avenir de la FGR-FP qui doit absolument s'élargir et se renforcer pour ne pas se réduire à une « FSU bis ». Dans une période où la Fonction publique est l'objet de tant

de menaces, cela devrait être une préoccupation nationale. L'après-midi a été essentiellement consacré à un débat sur l'assurance maladie pour conclure sur la nécessité de conquérir le remboursement à 100 %, conformément à notre mandat de congrès. Objectif qu'il est nécessaire de populariser auprès de nos collègues et dans l'opinion publique.

L'échange sur la syndicalisation à la retraite s'est conclu sur la nécessité de (re)donner de la vitalité aux S1 de retraités SNES-FSU. ■

**MONIQUE THEULÉ,
JEAN-LOUIS VIGUIER**

(1) Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

À NOTER SUR L'AGENDA

Journée d'information
pour les retraités
syndiqués de
la Haute-Garonne
mardi 25 avril 2017
avec intervention de
Frédéric Pierru
Sociologue-Politiste
sur le thème de
l'assurance maladie

LE SUCCÈS DU FILM, MÊME DANS UNE VILLE MOYENNE, EST PORTEUR D'ESPOIR

Vive La Sociale !

À l'initiative de l'association des lectrices et lecteurs de *L'Humanité des Côtes-d'Armor*, la première projection du film *La Sociale* de Gilles Perret a eu lieu le 18 novembre 2016 au cinéma d'art et d'essai, le Club 6, à Saint-Brieuc.

Le succès de cette première séance a généré six autres projections. Au total, 810 personnes ont vu ce film et participé aux débats, ce qui pour une ville comme Saint-Brieuc est remarquable.

Ce film qui remet à l'endroit l'histoire de la Sécurité sociale montre l'engagement des syndicalistes CGT dans l'émergence de cette institution révolutionnaire et rétablit le rôle historique joué par Ambroise Croizat. Questions et interventions ont ponctué les débats animés par des syndicalistes et des représentants du collectif rennais « Les jours heureux »⁽¹⁾. Du décalage entre le projet initial de la Sécu universelle et de sa structuration définitive en différents régimes, des attaques régulières pour remettre en cause



cette conquête aux questions de financement : les sujets de discussion ont été divers et ont marqué le fort intérêt des participants. Intérêt qui ne s'est pas démenti lors des séances à destination des scolaires, certains enseignants se proposant de revenir, dans le cadre de leurs cours, sur les interrogations des lycéens.

Le succès de ce film traduit un fort attachement à la Sécurité sociale. Alors que cette question est au cœur des débats de la présidentielle, il serait fort dommageable que le mouvement syndical ne s'en saisisse pas pour mobiliser. ■

JEAN-LUC LE GUELLEC

(1) Collectif créé à partir du précédent film de Gilles Perret sur le programme du CNR.

RESTER CHEZ SOI, ÉTAT DES LIEUX
ET PERSPECTIVES

Maintien à domicile : un choix sous conditions

« Développer au maximum le service à domicile afin que les personnes âgées ne soient pas chassées de leur propre vie avant le jour de leur mort »,
François Mitterrand, 7 avril 1982.

Dans un sondage de 2012, 90 % des personnes interrogées choisissaient de rester à domicile même si leurs capacités physiques se détérioraient.

Dossier réalisé par Dominique Balducci, Mireille Breton, Marylène Cahouet,
Françoise Eiden, Annie Eveno, Jean-Louis Viguié



LE MAINTIEN À DOMICILE

Un choix et une

C'est la circulaire du 24 septembre 1971
l'indépendance et l'intégration sociale de

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les pouvoirs publics choisissent l'hospice. Les premiers services d'aide ménagère apparaissent dans les années cinquante. Le rapport Laroque en 1962 est le point de départ décisif de la politique de maintien à domicile et d'une nouvelle politique de la vieillesse. Il déclare : « Poser le problème de la vieillesse en France, c'est essentiellement rechercher quelle place peut et doit être faite aux personnes âgées dans la société française d'aujourd'hui et plus encore dans celle de demain ».

Cette question est toujours d'actualité

Ainsi, Bernard Ennuyer⁽¹⁾, sociologue et professionnel du secteur, considère que « le maintien à domicile nous interpelle sur nos façons de vivre en société. Nous allons devoir redéfinir, entre autres, les notions de lien social, de solidarité, de cohésion sociale, de dépendance et d'autonomie utilisées à sens et à contresens ».

C'est un choix de la personne qui doit avoir l'accompagnement nécessaire dans toutes ses dimensions (physiques, psychiques et sociales) grâce aux politiques publiques et quel que soit son revenu. Cela pose évi-



© WavebreakMediaMicro / Fotolia.com

certaines conceptions de la vieillesse

qui en donne la définition : « Favoriser les politiques de maintien à domicile pour préserver au maximum la personne âgée ».

demment la question de l'ambition et des moyens financiers qui permettent une synergie entre les différentes institutions, notamment publiques et associatives, les acteurs familiaux et de voisinage et les professionnels. Cela nécessite au-delà des moyens une nécessaire coordination entre tous.

Des mesures insuffisantes, une orientation inquiétante

À partir des années 1980 et du tournant de l'individualisation des rapports sociaux, la question de la prise en charge des « PA » devient l'affaire de l'individu et de sa famille, ouverte au marché et non plus reposant sur un projet collectif (rapport Laroque), même si les moyens n'ont pas forcément suivi. Le plan Borloo (2005) organise la confusion entre emplois d'aide à domicile et emplois de service, et développe une politique de l'emploi « précaire » et de privatisation des services au détriment d'une politique publique

d'action sociale. Depuis, on a assisté à la multiplication des plans, des discours.

Le besoin d'une refonte de l'aide à domicile s'impose

Un rapport sénatorial en 2014⁽²⁾ dénonçait l'étranglement financier des services à but non lucratif, un système à bout de souffle, à réformer d'urgence préconisant une seule modalité de création des services d'aide à domicile pour encadrer le développement du secteur privé, un tarif unique d'intervention ainsi qu'une amélioration de la qualification, des conditions de travail et de salaire des personnels de ce secteur.

Si la loi Adaptation de la société au vieillissement (ASV), votée en décembre 2015, représente quelques avancées (revalorisation de l'APA, aide aux aidants, prévention et une seule modalité d'autorisation pour les structures), elle ne répond pas véritablement au défi du vieillissement puisque

le financement ne se fait qu'*a minima*. Sous couvert de restrictions budgétaires et de luttes contre les déficits, une réforme d'envergure est une nouvelle fois remise... aux calendes grecques. ■

(1) Ennuyer B., *Repenser l'aide à domicile, enjeux, acteurs, organisation*, Dunod (2014).

(2) Rapport d'information sénatorial, D. Watrin et J.-M. Valenrenberghé, 4 juin 2014.

Sont à domicile 98,9 % des 65 à 74 ans, 95,5 % des 75 à 84 ans, 78,6 % des 85 à 94 ans et 57,4 % des personnes de 95 ans et plus. La majorité des personnes âgées vieillissent dans de bonnes conditions d'autonomie. Seuls 8 % des plus de 60 ans sont dépendants et une personne de plus de 85 ans sur 5 (20 %). L'âge moyen de perte d'autonomie est de 83 ans. On compte près de 1,3 million de bénéficiaires de l'APA (l'allocation à la perte d'autonomie) dont 60 % à domicile et 40 % en établissement.



© DR

POUR ALLER AU-DELÀ DES CLICHÉS ATTACHÉS AUX EMPLOIS DE L'AIDE À DOMICILE

Entretien avec Christelle Avril

Christelle Avril est sociologue du travail. Maîtresse de conférences à l'EHESS⁽¹⁾, elle s'intéresse particulièrement aux transformations du salariat (classes sociales, genre, migrants...). Elle a publié *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*⁽²⁾. Ayant travaillé elle-même comme aide à domicile lorsqu'elle était étudiante, elle a décidé de mener une enquête sociologique et suivi ces femmes dans leur travail.

Plus de 95 % des aides à domicile sont des femmes. Qui sont ces femmes aujourd'hui, cet « autre monde populaire » ?

Il y a plus de 500 000 aides à domicile aujourd'hui et moins de 5 % d'hommes. Elles viennent essentiellement du monde populaire et ont souvent eu une autre activité. On distingue deux groupes : celles qui ont eu des métiers mieux reconnus avant (coiffeuse, vendeuse, ouvrière dans l'industrie textile...), un salaire décent et vivent leur nouvelle activité comme un déclassement : elles travaillaient dans une entreprise qui a fermé ou elles se sont fait pousser dehors (exemple : dans le secteur du prêt-à-porter qui préfère les « jeunes »).

Un autre groupe trouve ces emplois valorisants à partir de deux histoires très différentes : des femmes de milieu très pauvre, quasi analphabètes, qui n'ont pas réussi à trouver un autre emploi et pour qui être aide à domicile est une forme d'émancipation mais aussi des femmes diplômées, étrangères, issues des DOM-TOM... qui ne supportaient plus le racisme sur le lieu de travail. Elles sont fières de ce travail d'« aide aux autres ».

Qu'est-ce qui rend leur travail plus acceptable ? Plus difficile à supporter ?

Elles ont besoin que leur travail soit reconnu quand bien même certaines personnes âgées n'ont plus la capacité d'interagir avec elles.



© Highwaystarz / Fotolia.com

La reconnaissance, c'est celle d'abord des associations qui les emploient, des familles des personnes âgées.

Le plus difficile, c'est l'état sanitaire des appartements parfois, le manque d'équipement (ex. : l'aspirateur en panne et personne n'en rachète). Des contraintes physiques si la personne âgée est lourde et peu mobile, les appartements sans ascenseur aussi, avec des packs d'eau, de lait à monter. On oublie que les aides à domicile travaillent chez plusieurs personnes à la suite. Elles ont les genoux abîmés, de l'asthme du fait de la poussière, mais rarement de reconnaissance de maladies professionnelles. Un défi pour le droit du travail.

Les « Noires », les « Arabes » – comme elles se disent – souffrent trop souvent d'une parole raciste qui se libère plus qu'ailleurs, venant aussi bien de l'encadrement, des autres aides à domiciles que des personnes âgées. Préjugés culturels : « Elles ne savent pas faire "notre" cuisine » et qualifications naturalisées : « Les Noires sont douces »...

Que souhaitent-elles ? Quelles pistes donner ?

Toutes aimeraient un salaire décent, que leur ancienneté compte vraiment. Le temps partiel constitue un déni de leur travail : payées à temps partiel, elles travaillent à temps plein car elles ont des déplacements mais aussi de nombreux échanges sur les personnes âgées, échanges entre elles ou bien avec des personnels paramédicaux, non pris en compte. Il faudrait qu'elles soient reconnues comme travailleuses médico-sociales. Mais les associations hésitent à les pousser à se former car ensuite elles partent vers les maisons de retraite où leur travail est plus reconnu...

Ces emplois ont été pensés plus pour la résorption du chômage de masse à partir des années 1980 que comme une nouvelle profession. Alors que l'enquête montre que les aides à domicile cumulent au fil des années des savoir-faire et être spécifiques à la prise en charge des personnes âgées dépendantes, la tendance – à laquelle le privé lucratif n'est pas étranger – est à développer des « diplômés » pour employées polyvalentes (et pourquoi pas un diplôme de « femme à tout faire » ?). Tout le contraire de ce qu'il faut. ■

N.B. La version intégrale de cet entretien est en ligne sur le site du SNES-FSU, rubrique retraités.

(1) EHESS : École des Hautes Études en Sciences Sociales.

(2) Christelle Avril, *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*, La Dispute, 2014, 24 €.

ASSOCIATIONS D'AIDE À DOMICILE : MISSION IMPOSSIBLE ?

Une crise qui couve depuis longtemps

Les structures d'aide à domicile relèvent soit du secteur public ou associatif non lucratif soit du secteur privé. Les associations représentent la majorité des structures. Depuis plusieurs années, la concurrence du privé les met en difficultés : certaines ont dû cesser leur activité, d'autres sont sous le coup d'une procédure d'alerte, de mise en redressement judiciaire...

La crise est d'abord celle de la politique d'austérité et de la concurrence avec le secteur privé lucratif. À cause du resserrement des dépenses publiques, le volume des aides a très peu augmenté au regard du nombre de bénéficiaires. Les conseils départementaux ont vu leur dotation globale diminuer, la loi d'adaptation de la société au vieillissement – qui instaure pour toutes les structures le même régime « d'autorisation » –, si elle a permis une légère augmentation des APA, n'a pas imposé une tarification nationale unique aux services d'aide et de soins permettant des prestations de qualité. Le secteur privé a investi ce secteur prometteur.

Les associations sont contraintes à des choix contraires à la logique sociale fondatrice de l'aide à domicile. Elles doivent développer elles aussi des services comme le ménage, la garde d'enfants. Mais leurs marges de manœuvre sont limitées. Elles en viennent à des mesures qui ont des répercussions sur la gestion des personnels : conditions de travail dégradées, blocage des salaires, réduction des tarifs de déplacements, baisse des temps



© Jérôme Rommé / Fotolia.com

d'intervention, déplacements plus nombreux et limitation du niveau de qualification.

Les propositions du SNES-FSU tournent le dos à cette logique en s'inscrivant dans une démarche de services publics au plus proche des besoins et des réalités locales. ■

NE PAS CONFONDRE : AIDANTS ET PERSONNELS D'AIDE À DOMICILE

Un statut pour les aidants familiaux

La France compte 4,3 millions d'aidants pour les personnes âgées : 53 % sont des femmes, 57 % sont des conjoints. La ministre l'a promis : « *Les aidants vont avoir un statut* ».

Un décret pris en application de la loi ASV précise « *les modalités de l'assouplissement et de l'élargissement du congé de soutien familial conciliant leur activité professionnelle et l'ac-*

compagnement de leur proche ». D'autres décrets instaurent la reconnaissance du statut de « proche aidant » (ou aidant familial) et du droit au répit. Les sommes attribuées pour ce droit sont nettement insuffisantes, voire ridicules : 500 euros maximum par an et pour les cas les plus graves ! Voici la définition juridique de l'aidant familial dans le Code de l'action sociale et de la famille : « *Est considéré comme un aidant familial, le conjoint, le concubin, la personne avec laquelle le bénéficiaire a conclu un pacte civil de solidarité, les ascendants, descendants ou les collatéraux jusqu'au quatrième degré du bénéficiaire ou de l'autre membre du couple* ». Il apporte l'aide humaine et n'est pas salarié pour cette aide.

Les aidants familiaux qui assument le quotidien, souvent les nuits et les week-ends, ont un rôle épuisant et central. Mais ils ne peuvent se substituer à des personnels qualifiés et ils ont droit à une vie personnelle. Il est inadmissible que l'État renvoie à l'individu, à la famille ce qui relève de sa responsabilité. Dans ce domaine non plus, la loi ASV n'est pas à la hauteur des enjeux. ■



© Nullobus / Fotolia.com

Aidant : un rôle pas toujours simple à assumer.

L'ACCÈS À LA QUALIFICATION DES AIDES À DOMICILE

Un parcours du combattant

21,2 % des intervenant-e-s à domicile ont un diplôme du secteur.

Il faudra attendre 1983 pour la signature d'une convention collective,

1988 pour la professionnalisation avec le Certificat d'aptitude d'aide à domicile (CAFAD) et 2002 pour le Diplôme d'État d'auxiliaire de vie (DEAVS). En 2016, la création d'un diplôme unique pour les assistant-e-s de vie scolaire et les aides à domicile ouvre

une perspective mais masque les spécificités des différents métiers : ce qui suscite l'opposition des syndicats. Cette résistance à la qualification tient à la nature même des activités des aides à domicile qui s'enracinent dans des compétences considérées comme « féminines et naturelles » et dans la domesticité, mais aussi dans la logique marchande avec le moins-disant en terme de coût et de qualification. ■

Des personnels bien formés,
plus qualifiés donc mieux payés.



© Photographee.eu / Fotolia.com

**DANS LA SOMME,
LES AIDES À DOMICILE
SE MOBILISENT**

**En jeu, leurs salaires
et leurs conditions de travail**

Sous prétexte de baisse de la dotation de l'État, le conseil départemental incite les bénéficiaires de l'APA à choisir le régime mandataire. Ce qui signifie pour les personnels une perte de salaire de 30 %, plus de mutuelle, plus de remboursement de frais de transport, et pour les usagers la multiplication des démarches administratives. Avec l'aide de l'équipe du journal *Fakir*, elles se sont mobilisées et ont alerté la population. C'est une grande première dans le secteur. Le préfet a engagé une procédure devant la commission départementale de l'action sociale qui a annulé les décisions du conseil départemental. Celui-ci a fait appel de la décision. Affaire à suivre...

**Rappel : il existe trois modes
d'intervention des aides à domicile**

- ▶ **Le mode prestataire** : c'est la structure qui est l'employeur : tarif départemental de 19 à 21,88 €/heure.
- ▶ **Le mode mandataire** : la structure intervient comme conseil auprès de l'utilisateur mais ce dernier reste l'employeur (salaire, cotisations sociales, durée du travail...) : 12,80 €/heure.
- ▶ **Le mode gré à gré** : l'utilisateur est l'employeur : 11,96 €/heure.

L'AVENIR DES STRUCTURES DE L'AIDE À DOMICILE

Des services polyvalents à développer

Fragilisées par leur état de santé (hospitalisation à domicile, chirurgie ambulatoire, sorties d'hôpital), les personnes âgées requièrent un accompagnement sanitaire et social.

Les SPASAD⁽¹⁾, services d'aide et de soins au domicile, peuvent répondre à ce besoin. Ils regroupent aides et soins infirmiers. C'est un travail collectif, organisé, avec les personnels médicaux, ce qui améliore le service rendu. Dans ce cadre, l'aide à domicile, disposant des informations relatives à la santé de la personne prise en charge, joue un rôle d'alerte et de liens entre les intervenants. Sa responsabilité en est accrue.

Des expérimentations à développer

La loi ASV⁽²⁾ a mis en place des expérimentations de « SPASAD intégrés » qui assurent des prestations auprès des personnes fra-

giles. Un premier bilan doit être fait sans tarder et des mesures prises pour aller vers l'extension de ce dispositif qui répond à un besoin.

Là est l'avenir des services à domicile avec une vraie fusion du sanitaire et du social en reconnaissant enfin le rôle irremplaçable des services et des personnels d'aide à domicile dans le maintien à domicile. ■

- (1) SPASAD : services polyvalents d'aide et de soins à domicile.
(2) ASV : adaptation de la société au vieillissement.

RENFORCER LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

Des mesures d'urgence pour un secteur sinistré

La loi ASV est financée pour l'essentiel par la CASA (dont nous demandons la suppression) payée par les retraités imposés sur le revenu (749 millions €). Ce financement est notoirement insuffisant alors que le secteur de l'aide à domicile est une source importante d'emplois non délocalisables.

Le désengagement de l'État dans le financement de l'APA empêche les conseils départementaux d'assurer les plans d'aide : les associations chiffrent à 9 milliards le financement des besoins et nombre d'entre elles sont en grande difficulté. Certes, la légère augmentation de l'APA peut avoir un effet sur l'activité des services mais elle est insuffisante pour rééquilibrer les financements entre État et départements. L'exigence de professionnalisation du secteur et d'amélioration de la qualité implique des moyens suffisants pour financer la formation et assurer aux salarié-e-s les progressions de carrière. Le coût plus important ne doit pas être répercuté sur le reste à charge des bénéficiaires. L'engagement de l'État doit être revu à la hausse dans le financement de l'AP. Il faut fixer un tarif national de référence adapté aux caractéristiques locales, le surcoût étant assuré par l'État selon des modalités spécifiques.

Cela suppose de dégager des ressources supplémentaires notamment grâce à une réforme fiscale plus juste et à la contribution de tous les revenus et du patrimoine afin que toutes les richesses participent au financement solidaire. ■



Il faut effectivement casser la tirelire.

POUR NE PAS CONCLURE

Les services publics comme réponse solidaire

Aujourd'hui, la perte d'autonomie est un drame pour la personne touchée et pour sa famille.

Le document voté au congrès de la FSU en 2013, la création en 2015 d'un groupe de travail actifs-retraités sur les personnels de l'aide à domicile confirment l'importance de ce dossier (voir le site du SNES-FSU).

Un droit universel

Avec la FSU, le SNES demande la création d'un droit universel sans condition d'âge ni de ressources compensant la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale dans le cadre des branches existantes de la sécurité sociale. Ce droit doit s'inscrire dans une démarche de services publics au plus proche des besoins et des réalités locales dans un cadre national. Les associations ou sociétés à but non lucratif actuellement pourraient avoir leur place dans cette démarche en adhérant à un cahier des charges sur la qualité des services rendus, la qualification et le statut de leur personnel.



Des personnels plus nombreux, bien formés, qualifiés et reconnus

Des pistes existent notamment pour assurer la reconnaissance de ce métier. En agissant sur le contenu du travail, les tâches

domestiques ne seraient que le support d'une relation sociale complexe. Le SNES-FSU préconise la construction d'une vraie filière de formation de l'aide à domicile où les diplômés seraient de niveau IV dans un premier temps pour s'aligner sur la qualification des travailleurs sociaux et les infirmières au niveau licence. Cela suppose aussi formation continue et/ou valorisation de l'expérience acquise reconnues dans le parcours professionnel et la rémunération.

Avec la FSU, le SNES propose de définir des droits pour les salarié-e-s : signature d'une nouvelle convention collective qui prenne en compte les réalités de l'exercice de leur métier pour les personnels de droit privé et, pour les autres, un statut Fonction publique. Ces propositions supposent engagement de l'État et financement répondant aux besoins. ■

Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent ; envoyez vos questions à **L'US-Retraités**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par mail à enretraite@snes.edu. Permanence téléphonique le jeudi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31

DÉPANNAGES À DOMICILE

Pour éviter les abus : un nouveau décret

Les artisans – plombier, serrurier, vitrier – et de façon générale, les services de dépannage, de réparation et d'entretien, constituent depuis plusieurs années l'un des premiers postes d'enregistrement des plaintes reçues – plus de 9 000 – par le service de la « Répression des fraudes ». Déjà l'arrêté du 2 mars 1990 encadrait les pratiques de ces interventions à domicile. Cependant ces réparations en situation d'urgence se traduisent souvent par des coûts prohibitifs de travaux, la remise de devis après réalisation, ou la facturation de matériels non demandés. Pour lutter contre ces pratiques, un nouvel arrêté est paru au *J.O.* du 24/01/2017 – applicable dès le 1^{er} avril – sur la publicité des prix des prestations de dépannage, de réparation et d'entretien, imposant aux entreprises et artisans du BTP d'afficher tous leurs tarifs avec transparence sur leur site Web, mais aussi sur « tout espace de communication » digital dédié au professionnel.

Les professionnels doivent remettre au client, de manière obligatoire, un nouveau document appelé « ordre de réparation » et un « devis » détaillant toutes les informations obligatoires : frais de déplacement, taux horaire de la main-d'œuvre, modalités de décompte du temps estimé, caractère gratuit ou non du devis. Une facture est remise une fois la prestation accomplie.

Quelques conseils :

- conserver tous les éléments endommagés de la pièce changée ;
- déposer plainte en cas d'abus d'une situation de faiblesse, notamment auprès de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes). ■

Les annuaires en ligne : www.ffbatiment.fr ou www.artisans-du-batiment.com et le site www.chartequilite-artisanat.com. Il est souvent utile de se renseigner auprès de son assureur.

ÉQUIPER SON DOMICILE : QUELS FINANCEMENTS ?

Pour mieux vivre chez soi

Mieux vivre chez soi, et le plus longtemps possible, nécessite d'adapter le logement par la réalisation de travaux et par l'installation d'équipements pour obtenir l'adéquation entre logement et besoins particuliers des occupants.

Démarches, interlocuteurs, financements varient en fonction de la situation de chacun (propriétaire, locataire du parc privé ou social) et du type de logement (maison ou appartement). La réalisation consiste à concilier adaptations pertinentes et limitation des coûts. S'informer auprès d'un bon interlocuteur⁽¹⁾ et faire établir un diagnostic par ergothérapeute et technicien du bâti est essentiel. Le coût sera variable selon la structure ou la région. Un relevé de préconisations doit être fourni ; il servira de support dans les échanges avec les artisans et les prestataires. Il est nécessaire de faire plusieurs devis et de les comparer aux attentes. Certaines entreprises sont labellisées « Habitat pour la CAPEB »⁽²⁾ et « Les Pro de l'accessibilité » pour la FFB⁽³⁾ ; toutefois, un artisan peut fournir un travail de qualité s'il a l'habitude d'intervenir dans ce domaine ou de travailler avec des opérateurs spécialisés comme la Soliha⁽⁴⁾.

À la fin des travaux, il faut conserver les justificatifs (factures, attestations) et surtout ne pas négliger la visite de réception pour vérifier la conformité de la réalisation. Des réserves peuvent être consignées par écrit (erreurs, malfaçons) et l'entrepreneur devra corriger. Des garanties légales existent : biennale, portant sur les équipements qui peuvent être démontés sans modifier le gros œuvre (volets, robinetterie, fenêtres...), décennale, concernant les travaux de construction ou de reconstruction, de réhabilitation, de rénovation.

Pour le financement, plusieurs possibilités se présentent. Le prêt conventionné (PC) – prêt immobilier classique – est accordé par un établissement financier conventionné avec l'État. Il peut couvrir l'intégralité des travaux pour une personne handicapée. Le prêt action logement est accordé aux salariés du secteur privé, hors secteur agricole ; réservé à certains travaux, il se limite à 10 000 euros. Des organismes cofinanceurs existent. Selon les revenus et le coût des travaux, des aides et des subventions peuvent couvrir tout ou partie des frais engagés. L'Agence nationale de l'Habitat accorde des aides pour l'amélioration des logements ainsi que la mise en accessibilité sur les parties communes d'une copropriété (consulter le site www.anah.fr/mediatheque/publications).

Peuvent aussi aider au financement : la Sécurité sociale, les caisses de retraite et les complémentaires santé (uniquement pour les personnes âgées). Se renseigner auprès de ces organismes. La caisse d'allocations familiales, les mutuelles, les assurances, les collectivités territoriales peuvent aussi participer. Une personne âgée ou handicapée non imposable peut bénéficier jusqu'au 31/01/2017 d'un crédit d'impôt au taux de 25 % dans la limite d'un plafond. Des allègements d'impôts peuvent être accordés sous certaines conditions pour les propriétaires et pour les locataires. Des avantages fiscaux peuvent aussi être liés aux travaux : taux de TVA réduit à 5,5 % dans le parc social et à 10 % pour les propriétaires dans un logement principal ou secondaire. ■

(1) Interlocuteurs : CCAS, CIAS, mission handicap, MDPH, ADIL, MDS, CICAT, Soliha...

(2) CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment.

(3) FFB : Fédération française du bâtiment.

(4) Soliha : Solidaires pour l'Habitat

TOUT ÇA N'EMPÊCHE PAS, NICOLAS, QU'LA COMMUNE N'EST PAS MORTE !⁽¹⁾

Vive la Commune !

« Il y a cent ans commun commune / comme un espoir mis en chantier / ils se levèrent pour la Commune... »⁽²⁾
146 printemps plus tard, les Communards, fauchés par les balles des Versaillais, déportés, trahis, restent des femmes et des hommes d'avenir. Gérard Hamon leur donne la parole dans *La Traversée*.

Amédée Guélet est le Communard qui a servi de référence pour écrire un journal de bord du retour du bague de *** sur *le Var*, une fiction installée dans une réalité historique.

Pourquoi *La Traversée* ?

Gérard Hamon : Originaire des environs de Rennes, cet homme a attiré mon attention au cours d'une recherche en archives, son engagement pour la Commune lui ayant valu la déportation en Nouvelle-Calédonie. Il a participé à un moment important de l'histoire politique et sociale de notre pays et bien au-delà. Sans ébranler le monde, les soixante jours de la Commune n'en ont pas moins indiqué une direction à tous ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre. En peu de temps, dans une situation difficile, les Communards ont tenté d'initier une société plus juste, plus égalitaire, prenant soin des citoyens et plaçant les prolétaires au centre de son organisation. Ils ont tenté de répondre à des questions toujours actuelles relatives au rapport des citoyens au politique et à celui des ouvriers au travail. À bord du *Var*, Amédée et ses compagnons de traversée sont ceux que Lissagaray évoque dans son *Histoire de la Commune* : « *C'est précisément la puissance de cette révolution d'avoir été faite par la moyenne et non par des cerveaux privilégiés* ». Ils n'ont ni dit ni écrit, mais leurs actes ne doivent pas être oubliés.

Gérard Hamon est professeur de mathématiques, retraité actif et toujours militant. Passionné d'épistémologie et d'histoire des mathématiques dans le cadre des IREM (Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques), il a publié des ouvrages sur les mathématiques de la Renaissance italienne, l'histoire de l'algèbre arabe et celle des nombres complexes. C'est à l'occasion de ses recherches en archives qu'il a « rencontré » Amédée Guélet, Communard originaire d'Ille-et-Vilaine.

La Traversée commence le 21 juin 1879, alors que les déportés, partis de Nouméa, sont à bord du *Var* depuis trois jours, et s'achève à Port-Vendres le 2 septembre. Autour de *** (Amédée), des Communards réels mais peu connus. Le temps de la traversée va être celui des échanges, de la réappropriation de ces deux mois de la Commune (souvenirs, réflexions) mais aussi du retour à l'humanité de ces « bagnards » déportés. Rôle de la religion, clichés déconstruits sur les langues régionales, découverte du colonialisme... Embarquez avec eux au quotidien – sans les risques, les Communards ont encore tant à nous apprendre !

• *La Traversée*, éditions Pontcerq, 2016, 12 euros.

S'agit-il alors d'un roman ?

G. H. : Non, ce récit est la conclusion de longues recherches et s'appuie sur des écrits et des faits concernant au plus près les personnages évoqués. C'est certainement de l'histoire avec pour bonus des réflexions et des questionnements interrogeant le lecteur actuel. Ce pourrait être le cheminement intellectuel de tout acteur militant indépendamment de son époque. Pour moi, la subjectivité du récit historique ne fait aucun doute, ce que dit B. Stora dans une interview de *L'US* : « *Quand on est historien, on ne quitte jamais l'engagement. Ceux qui prétendent que l'histoire doit être neutre ne sont pas fidèles à la tradition historique*⁽³⁾ ».



Un premier bilan ?

G. H. : Suite à cette incursion avec bagages politiques, syndical (SNES) et associatif dans un espace qui m'était inconnu, ce n'est pas sans perplexité que j'ai attendu des réactions. Ce que j'ai lu et entendu m'a rassuré. Je pense avoir contribué modestement à la mémoire active de la Commune. ■

**PROPOS RECUEILLIS
PAR MIREILLE BRETON**

(1) www.youtube.com/watch?v=U-mvvYVaeKQ.

(2) www.dailymotion.com/video/x84ysd_la-commune-jean-ferrat_music.

(3) *L'Université syndicaliste* n° 72.

POUR EN SAVOIR PLUS

Gérard Hamon cite ses sources : les archives du Service Historique de la Défense, celles d'Outre Mer, de la Ville de Paris et des départements 35 et 29, le site *Gallica* pour les journaux d'époque. Les règlements d'emprisonnement et de déportation. Évidemment Louise Michel, Élie Reclus, Lissagaray, Perennès... Et le *Journal Officiel de la Commune de Paris*, les rapports de l'Assemblée nationale (interventions de Hugo et Schœlcher).

MÉMOIRE SANGLANTE

L'offensive du Chemin des Dames en avril 1917

Chemin des Dames... Une invite à douceur, calme et volupté pratiquée par les filles de Louis XV. Il n'en fut rien à plusieurs reprises au cours de l'Histoire où se déchaînèrent les fureurs des armées, principalement au printemps 1917.



© Le Morphonaute

6 heures : le plateau sous la neige et le feu des mitrailleuses.

Le site, à environ 30 km à l'est de Soissons, constitue un belvédère grossièrement parallèle au cours de l'Aisne, affluent de l'Oise qui conduit au cœur de l'Île de France. Site stratégique, repéré depuis Jules César. Au printemps 1917, les troupes allemandes occupaient le plateau – dit de Californie – depuis 1914 et avaient fortifié le site : la « *Caverne du Dragon* ».

Les offensives menées durant la « Guerre de Position » à partir de 1915 avaient entraîné des pertes considérables : environ 200 000 morts en

Champagne et Picardie. Près de 160 000 morts au cours de la terrible « saignée » de Verdun en 1916. Nivelle, nommé après Joffre avait promis la rupture des lignes allemandes – « un nouvel Austerlitz » – en partant à l'assaut, quasi minuté, du plateau de Californie qui présente un dénivelé de 100 m dans le secteur du Chemin des Dames à Craonne. L'assaut débuta le 16 avril à 6 heures du matin, 1 million d'hommes avaient été regroupés dans la zone de combat. L'échec fut sanglant. L'assaut se déroula après une période de pluies intenses et accompagné d'averses de neige. Les tirs de l'artillerie française se révélèrent inefficaces. Des unités avaient perdu le tiers, voire la moitié, des effectifs. 100 000 hommes furent mis hors de combat en 15 jours, les contingents de tirailleurs venus d'Afrique étant particulièrement éprouvés. Une nouvelle monstruosité était là quelques mois après Verdun. Les combats persistèrent jusqu'à l'automne.

Les conséquences ne purent être dissimulées longtemps : refus des hommes de repartir au front ou de monter à l'assaut, des mutineries éclatèrent. Elles auraient concerné une quarantaine de divisions soit plus de 50 000 combattants. La répression, longtemps camouflée, fut bien réelle. Elle est évaluée à 3 400 condamnations dont 600 à mort, certaines commuées en détention.

Pétain remplaça Nivelle le 15 mai et aurait eu cette formule, qui en dit long sur la gravité de la situation : « *J'attends les Américains – entrée en guerre des E-U le 6 avril 1917 – et les chars* ». De plus, l'effondrement du front russe s'accompagnait d'une situation prérévolutionnaire. Ce secteur connu à nouveau des affrontements en 1940 lors de l'invasion nazie qui y fut contenue trois semaines en mai 1940. ■

GEORGES BOUCHART

16 AVRIL 2017 : COMMÉMORATION DU CENTENAIRE

5 h 45 : Marche à l'aube « sans casque et sans arme », depuis la mairie de Craonne, 6 km, chaussures de marche.

11 h 30 : Cérémonie officielle à Cerny-en-Laonnois.

14 heures : Ouverture au public de la Caverne du Dragon.

16 heures : Grand concert hommage à Craonne.

20 heures : Marche des brancardiers au départ de Craonne (3 à 4 km).

22 heures : Veillée-spectacle dans la nécropole nationale de Craonnelle.

Incontournable : la marche à l'aube. Impressionnant ! Elle a lieu tous les ans, avec commentaires d'un guide.

UN CHANT D'INDIGNATION

La Chanson de Craonne ou « le bolchevisme des tranchées » (Paul Vaillant-Couturier)

La *Chanson de Craonne* est liée à l'épouvantable offensive Nivelle au Chemin des Dames et fait partie du patrimoine culturel populaire, militant, révolutionnaire et pacifiste. Elle fut longtemps prohibée par les autorités militaires et les tenants de la déférence due à l'armée (interdite d'antenne radio publique jusqu'en 1974).

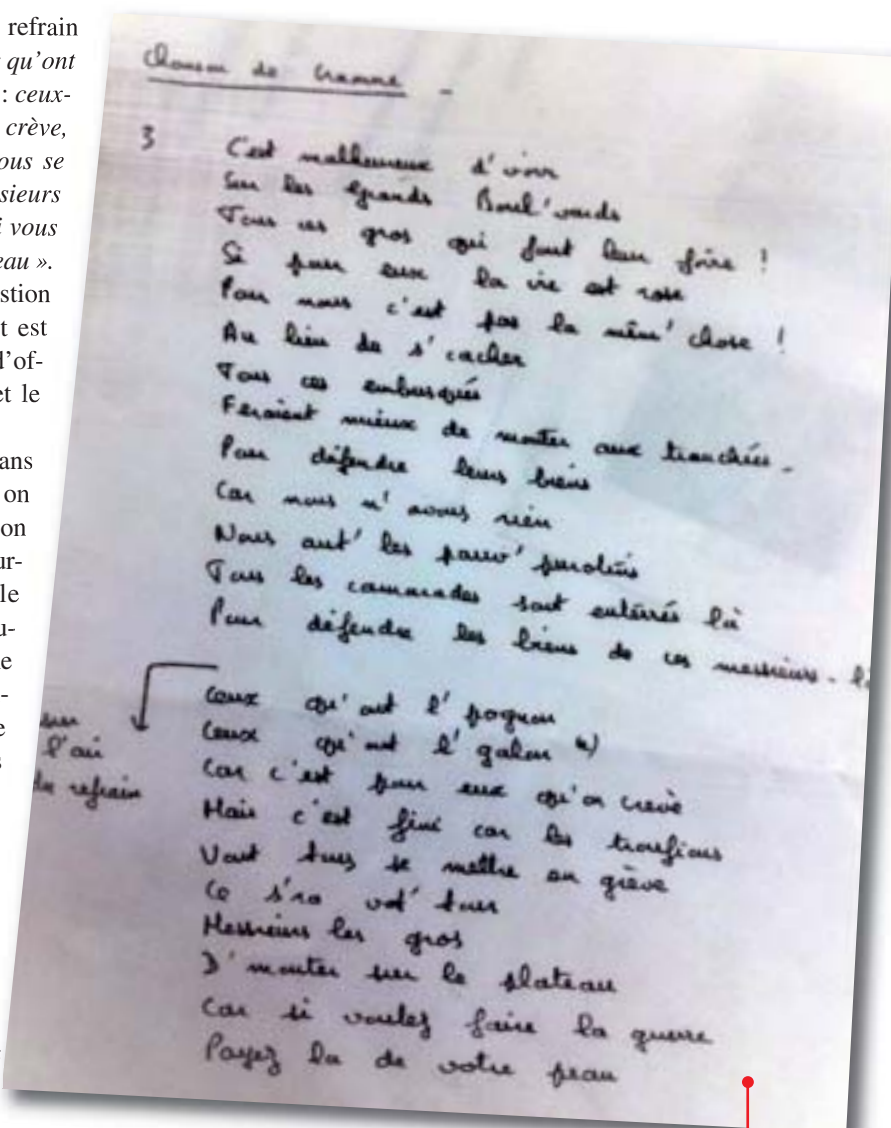
Les paroles sont claires : au refrain qui suit le 3^e couplet, on chante : « *Ceux qu'ont l'pognon, ceux qu'ont l'galon* (variante : *ceux-là r'viendront*), *car c'est pour eux qu'on crève, mais c'est fini car les troufions vont tous se mettre en grève, ce s'ra vot' tour Messieurs les gros, d'monter sur le plateau, car si vous voulez faire la guerre, payez-la de vot' peau* ».

La lutte des classes est évoquée, la question de la nature et de la finalité du conflit est posée à un moment où les pertes lors d'offensives absurdes sont considérables et le conflit paraît sans issue.

Il semble que la chanson ait circulé dans les tranchées avant le printemps 1917, on en connaît une version sous l'appellation *Chanson de Lorette* (zone de combat meurtrier de la région de Lens, nécropole aujourd'hui). Nul doute que l'échec épouvantable de l'offensive engagée à Craonne – chantée Cra-onne pour ajuster les syllabes – ait relancé la popularité de ce chant d'indignation. Dans le même temps éclatait une première révolution à Pétersbourg qui entraîna la chute du tsarisme et, plus tard, des événements considérables bien connus.

Censure et polémique jusqu'à nos jours : Lionel Jospin, Premier ministre, reçut une volée de bois vert en commémorant les mutineries de 17, engageant une sorte « d'absoute républicaine » rejetée par des ténors du RPR.

Tout récemment la chanson fut déprogrammée lors d'une cérémonie dans le cadre des manifestations du centenaire de la guerre 14-18. Comme le *Temps des Cerises*, les *Soldats du 17^e*, *l'Internationale* et tant d'autres, cette chanson est reprise à l'occasion de rassemblements, manifestations et stimule les fins de repas familiaux, ami-



caux, militants... Cette valse lente, l'air de rien, charrie l'émotion et porte l'indignation et la révolte. Elle irrite profondément les nantis si promptement bellicistes. Raison de plus pour la chanter collectivement. ■

DANIEL RALLET, GEORGES BOUCHART

Le commandement militaire aurait promis un million de francs or à qui dénoncerait l'auteur.

UN NOUVEAU FESTIVAL AUTOUR DU LAC DU BOURGET

La Brèche : nouveaux territoires de la musique de chambre

La première édition de ce festival (jusqu'au 9 avril) s'articule autour de trois principes :

- **faire découvrir la richesse de cette région tant sur le plan naturel que culturel.** C'est le sens des concerts itinérants ou déambulations (sans piano !) qui permettent d'admirer des lieux ou sites exceptionnels : la piscine désaffectée des anciens thermes d'Aix les bains, la Médicée, un ancien corps de ferme du XVII^e siècle à Marigny-Saint-Marcel, le belvédère du col de la Chambotte au-dessus du lac du Bourget ;
- **faire découvrir la création contemporaine.** Cette année, Camille Pépin, jeune compositrice, présente notamment une transcription

du cycle de mélodies *les Nuits d'été* de Berlioz ;

- **faire découvrir la musique de chambre** grâce à des dispositifs de médiation pour tous, inédits en musique classique avant, pendant et après les concerts.

Avant chaque grande soirée, les œuvres sont présentées avec la complicité des interprètes. Quatre « livrets-découvertes » élaborés avec le studio de recherche graphique Structure Bâtons de Lyon sont disponibles à l'occasion des concerts. Ils ont été conçus pour être « *beaux, pour tous, ouverts et simples et non plus seulement réservés aux initiés* ». Une sélection de concerts sera disponible gratuitement à l'écoute sur la plateforme « Soundcloud » et sur le site internet du festival pendant trois mois. Une occasion de (re)découvrir cette région alpine d'une autre manière en encourageant une initiative intéressante et de jeunes artistes. ■

AGNÈS HURET



Lac du Bourget, col de la Chambotte et la musique en plus...

LES DERNIERS SPECTACLES

- **Un espoir qui délivre : des voix engagées.** Vendredi 7 avril, 20 heures, auditorium de la Cité des Arts, Chambéry. Qu'est-ce que le chant et la musique peuvent dire du monde ? Et peuvent-ils l'améliorer ? Traversée du répertoire classique et contemporain autour des voix engagées. Mozart, Schubert, Weill, Eisler, Ferré, Barbara.
- **Carnaval Schuman.** Samedi 8 avril, 20 h 30, église Saint-Simond, Aix-les-Bains.
- **Concert itinérant #4 : du lac au belvédère.** Dimanche 9 avril, 12 heures, rendez-vous au Belvédère de la Chambotte.

Contact : www.labrechefestival.com

RENCONTRE AU FESTIVAL LA BRÈCHE

Regards d'aujourd'hui sur les œuvres d'Hanns Eisler et Bertolt Brecht

L'œuvre du musicien Hanns Eisler et de Bertolt Brecht est intégralement politique, débutée sous la République de Weimar, poursuivie en exil aux États-Unis dès 1937, et achevée en République Démocratique Allemande. Elle est accompagnée chez les deux exilés d'une immense production d'écrits théoriques et de propositions importantes : la distanciation chez Brecht, les essais sur la musique de cinéma qu'Eisler publie avec Adorno, cinq ans avant de composer la musique du film d'Alain Resnais, *Nuit et brouillard*.

Le travail d'Eisler, élève de Schönberg, oscille entre expérimentation dodécaphonique et style beaucoup plus populaire. Il pose incessamment le problème d'un « *art de masse* », de ses « *potentialités esthétiques (...) dans une société libre* », mais de son « *caractère idéologique dans la société actuelle* ». Si ces *lieder*

veulent donc provoquer un choc sensible, ils veulent aussi transmettre un sens politique lisible. Musique de combats, mais aussi en combat contre elle-même ; traversée par son temps et sa critique, mais hors temps, rêvée pour d'autres devenir.

Romain Louveau et Marie Soubestre proposent de « *faire voir à nouveau* » (pour le dire avec Peter Brook) cette intégrale de 113 *lieder* par toutes les associations possibles, en différentes formations, avec à chaque fois l'exigence de rendre accessible, par la vidéo, les mots autant que les sons. Un concert a été donné le 5 mars à Paris pour les

lieder écrits en exil aux États-Unis. Une partie de ce programme est présentée au festival La Brèche. Pour les prochains rendez-vous, consultez le site www.projetsislerbrecht.com ■

AGNÈS HURET

« Chantera-t-on encore
Au temps des ténèbres ?
Oui, on chantera
Le chant des ténèbres. »
**Brecht, Poèmes
de Svendborg, 1939**

GEPENSIONEERDEN ZIJN NIET RIJK⁽¹⁾

Les retraités belges ne sont pas des nantis

La Belgique nous surprend souvent par quelques traits institutionnels originaux ; il y a par exemple un ministre des Pensions, ce qui témoigne d'un réel intérêt pour la question, intérêt qui se traduit cependant comme ailleurs par des réformes contestables et contestées par les intéressés : ainsi le 15 novembre 2016, 10 000 militaires ont manifesté à Bruxelles contre le report général de l'âge de départ à la retraite !

Le système des retraites en Belgique

est le fruit d'une histoire longue et assez chaotique : il a oscillé entre la mise en place de pensions facultatives individualisées et un système public solidaire pour en définitive combiner les deux approches. Il est aussi un des systèmes qui a connu le plus de tentatives de réformes et en définitive les retraités belges sont moins bien lotis que leurs voisins les plus proches.



Pension : une histoire belge

Le poids d'un patronat omnipotent et d'une Église catholique qui mettait en avant la responsabilité de l'individu et préférait la charité à la justice sociale, a fait qu'il a fallu attendre la période d'après la Première Guerre mondiale (1924-1925) pour que l'instauration d'un système d'assurances sociales solidaires soit enfin à l'ordre du jour et que l'État rende obligatoire l'assurance vieillesse ; à cette période ont été établies les règles qui ont régi pendant plus de



50 ans le droit à la retraite : 60 ans et 40 années de cotisation pour les femmes et 65 ans et 45 annuités pour les hommes avec possibilités de partir à 55 ans avec 28 annuités.

Après la Seconde Guerre mondiale, les systèmes de retraite se sont unifiés et reposaient sur deux piliers : un pilier « Sécurité sociale » financé par les cotisations des salariés, des employeurs et de l'État – un système par répartition – et un pilier complémentaire de capitalisation, financé par des cotisations des employeurs dites « extralégales » versées dans des fonds d'assurance-groupe ou des fonds de pension avec l'objectif de constituer un patrimoine que le salarié peut abonder de ses propres deniers.

Le temps des réformes

L'instauration de la retraite à 60 ans sera, au tournant des années 80, la dernière réforme positive. Les libéraux vont ensuite se livrer à des attaques en règle contre le système par répartition et orchestrer la réduction des cotisations des employeurs. « La Grande Réforme de 1997 » dont la mise en œuvre s'étalera jusqu'en 2009 est emblématique : recul de

l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans d'abord pour les hommes puis pour les femmes avec toujours 45 ans de cotisation, restriction dans le calcul des annuités, diminution des montants versés au titre des deux piliers obligatoires... Le premier pilier est ponctionné par des cotisations particulières ; le second pilier fragilisé par diverses mesures fiscales restrictives alors qu'un troisième pilier nouveau, les pensions complémentaires individuelles (épargnes, assurance vie, portefeuille d'actions, stock-options, etc.) financées par le seul salarié, bénéficie d'exonérations fiscales.

Nouvelles mesures et nouvelles protestations

Le résultat est désastreux pour les retraités belges : à situation égale le montant de leur retraite est inférieur de 300 à 500 euros à celle de leurs voisins. Alors que toutes les centrales syndicales demandent que le premier pilier soit revalorisé et bénéficie de nouveaux financements (taxe sur l'énergie, impôts sur le capital...), le gouvernement persiste. Dernière mesure envisagée : l'alignement de tous les fonctionnaires – militaires inclus – sur les règles les plus drastiques imposées au privé. Résultat : des manifestations y compris à Chaudfontaine, charmante ville d'eau chère à Victor Hugo ; son bourgmestre est aussi le ministre des Pensions. ■

JEAN-PIERRE BILLOT

Page réalisée avec le concours d'Agnès Huret

(1) Les retraités ne sont pas riches.

QUELQUES CHIFFRES

- 11 268 000 habitants pour le Royaume dont 57,5 % vivent en Flandres, 32 % en Wallonie et 10,5 % dans le district de Bruxelles.
- Sur ces 11 millions d'habitants, un peu plus de 2 millions de retraités (18 %).
- La retraite moyenne mensuelle était en 2016 d'environ 1 250 euros ; pour 2015 les montants étaient de 1 280 euros pour les retraités flamands, 1 260 pour les Wallons et 1 150 pour les Bruxellois. Les dernières mesures gouvernementales ont amené un premier tassement des pensions. L'écart « géographique » s'explique par le niveau des salaires de référence et la durée de carrière prise en compte.



Bruxelles, les militaires manifestent.



Lu à Chaudfontaine.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- **1844** : mise en place d'une pension pour les fonctionnaires.
- **1900** : loi sur l'assurance : création d'une assurance (vieillesse et maladie) qui reste facultative ; l'État contribue « de manière proportionnelle à l'effort du salarié ».
- **1924-1925** : assurance vieillesse obligatoire pour les ouvriers puis pour les employés ; les cotisations sont capitalisées et géré-e-s par la CGER⁽¹⁾.
- **1944** : pacte social, véritable fondement du système belge de Sécurité sociale.
- **1944-1957** : passage progressif d'un système de capitalisation à un système solidaire par répartition.
- **1997** : « la grande réforme » qui modifie les règles, en particulier pour les femmes.
- **2001** : création par le gouvernement d'un « fond argenté »⁽²⁾.
- **2016** : nouvelles mesures annoncées par le ministre des Pensions dont l'alignement des fonctionnaires sur le privé.

(1) Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, institution de crédit créée en 1865 ; devenue Fortis et acquise par BNP-Paribas en 1990, elle est au cœur de la crise bancaire de 2008 au Benelux.

(2) Semblable au FRR (fonds de réserve pour les retraites) instauré la même année par Lionel Jospin.

AIMÉ CÉSAIRE

Poète et engagé



© Jean-Baptiste Devaux

Aimé Césaire

« **La force de regarder demain** »

SES PRINCIPALES ŒUVRES

- *Cahier d'un retour au pays natal* (1939).
- *Les Armes miraculeuses* (1946).
- *Soleil cou coupé* (1947), éditions K.
- *Esclavage et colonisation* (1948).
- *Corps perdu* (1950).
- *Discours sur le colonialisme* (1950), Présence Africaine.
- *Ferrements* (1960), Seuil.
- *Cadastre* (1961), Seuil.
- *La Tragédie du roi Christophe* (1963), Présence Africaine.
- *Une saison au Congo* (1966, théâtre), Seuil.
- *Moi, laminaire* (1982, poésie), Seuil.
- *Discours sur la négritude* (1987), Présence Africaine
- *La Poésie* (1994, compilation de toute la poésie d'Aimé Césaire), Présence Africaine.

« *J'habite une blessure sacrée
j'habite des ancêtres imaginaires
j'habite un vouloir obscur
j'habite un long silence
j'habite une soif irrémédiable* »
Moi, laminaire (extraits)

« **Et si je ne peux que parler, c'est pour vous que je parlerai.** »

À l'affiche du TNP à Villeurbanne cette saison, avec trois de ses textes magistraux : *Une saison au Congo*, *Cahier du retour au pays natal* et *Les tragédies du roi Christophe*, Aimé Césaire se rappelle à nous dans cet hommage flamboyant. De l'auteur martiniquais, Vitez disait : « *Aujourd'hui, Shakespeare est noir et il écrit en français* ». Né à Basse-Pointe en 1913, il entre à l'École Normale Supérieure à Paris et au contact d'étudiants africains, il prend conscience de l'impact du colonialisme sur les pratiques culturelles des peuples dominés. De retour en Martinique en 1939, il achève l'écriture de son chef-d'œuvre *Cahier d'un retour au pays natal* que découvre André Breton. En 1944, ce dernier rédigera la préface du recueil *Les armes miraculeuses* : « *Ainsi donc, défiant à lui seul une époque où l'on croit assister à l'abdication générale de l'esprit, où rien ne semble plus se créer qu'à dessein de parfaire le triomphe de la mort, où l'art même menace de se figer dans d'anciennes données, le premier souffle nouveau, revivifiant, apte à redonner toute confiance est l'apport d'un noir. [...] Et c'est un Noir qui est non seulement un Noir mais tout l'homme, qui en exprime toutes les interrogations, toutes les angoisses, tous les espoirs et toutes les extases et qui s'imposera de plus en plus à moi comme le prototype de la dignité* » (New York, 1943).

Engagé sur le plan littéraire et culturel, il entre en politique. Élu maire en 1945 puis député en 1946, il fonde en 1958 le « Parti Progressiste Martiniquais » après avoir quitté le Parti Communiste en 1956. Il conservera ses mandats pendant plus de quarante ans.

Entre recueils de poésie et théâtre, il poursuit son œuvre littéraire. *La tragédie du roi Christophe* (1963) revient sur l'expérience haïtienne, en mettant en scène les contradictions et les difficultés auxquelles sont confrontés les pays décolonisés et leurs dirigeants. Volontariste, brûleur d'étapes, le héros éponyme, porté par le désir de construire un pays souverain, exige de son peuple – dont il se coupe – des efforts surhumains. *Une saison au Congo* revient sur la tragédie de Patrice Lumumba, père de l'indépendance du Congo belge.

En ces temps difficiles, il faut (re)lire Césaire car « *Il n'est pas question de livrer le monde aux assassins de l'aube* ». ■

MARYLÈNE CAHOUET